



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2013

Publication : 23/12/2013

EXTRAIT DU REGISTRE**VILLE DU BOUSCAT****DES****DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DOSSIER N° 8 :**

AVENANT N°1 A LA CONVENTION
D'OBJECTIFS ET DE
FINANCEMENT ENTRE LA VILLE
DU BOUSCAT ET LA CAF

Séance ordinaire du 17 Décembre 2013

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 17 Décembre 2013

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 30

Absent : 0

Excusés : 5

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME MACERON-CAZENAVE, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, MME MADELMONT, M. ASSERAY, M. BLADOU, MME TRAORE, MME DESON, MME THIBAudeau, M. FARGEON, M. BARRIER, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDES, M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX, M. BEUTIS

Excusés avec procuration : MME MANDARD (à M. ZIMMERMANN), M. QUANCARD (à MME MACERON-CAZENAVE), M. VALLEIX (à M. BLADOU), M. LAMARQUE (à M. FARGEON), M. PASCAL (à MME DE PONCHEVILLE)

Absent :

Secrétaire : MME COSSECQ

DOSSIER N° 8 : AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA VILLE DU BOUSCAT ET LA CAF DE LA GIRONDE - CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (CEJ) – ANNEES 2012 – 2015 – AUTORISATION DE SIGNATURE

RAPPORTEUR : Christiane CAZABONNE-DINIER

La Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde s'est engagée depuis de nombreuses années auprès de la Ville du BOUSCAT pour la mise en œuvre sur le territoire communal d'une politique d'action sociale, en faveur de la petite enfance et de la jeunesse. Le dernier Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) a été signé entre les deux institutions le 5 décembre 2012, conformément à la délibération prise en séance du Conseil Municipal du 16 octobre 2012.

Ainsi, compte-tenu du diagnostic de territoire et de la forte demande des familles en matière d'accueil périscolaire et de loisirs, le nouveau CEJ a pris en compte une extension de capacité des accueils de loisirs, vacances sportives et accueils périscolaires sur le territoire communal, toute nouvelle action en cours de contrat pouvant faire l'objet d'un avenant.

Dans ce cadre, l'association LABCDEFG, qui assurait jusqu'ici des accueils ponctuels de jeunes enfants dans ses locaux au sein de l'Espace Municipal Hippodrome, a sollicité un agrément auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, pour l'accueil de 12 enfants de 6 à 9 ans les mercredis scolaires et les petites vacances scolaires (hors vacances de Noël).

Ce mode d'accueil, intégrant le projet « femmes en herbe » est éligible au CEJ et a été pris en compte dans le cadre de la subvention annuelle de la ville à hauteur de 5 500 €.

Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la fiche action relative à cette prestation mise en œuvre par l'association LABCDEFG,
VU le projet d'avenant n°1 au Contrat Enfance Jeunesse pour les exercices 2013 à 2015 annexé,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
35 voix POUR

Article 1 : Décide d'engager l'action nouvelle ci-dessus développée,

Article 2 : Approuve les conditions de l'avenant n°1 au Contrat Enfance Jeunesse intégrant l'accueil de loisirs pour les 6-9 ans dans les locaux de l'Espace Municipal Hippodrome par l'association LABCDEFG,

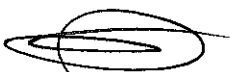
Article 3 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde, pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2015,

Article 4 : Reverse la part différentielle de l'aide CEJ versée par la CAF en 2013 à l'association LABCDEFG, soit 797,45 €

Article 5 : Dit que les recettes correspondantes seront inscrites au chapitre 74.

Fait et délibéré le 17 Décembre 2013

LE MAIRE,



Patrick BOBET